

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lutte anti-braconnage à Port-Gentil : l'oncle et le neveu en flagrant délit de vente d'ivoire



Jean-Hugues Rayimbi et son neveu, Arsène Gaëtan Adjendja, dans les locaux de la DGR à Port-Gentil.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

ARSÈNE Gaëtan Adjendja, maçon de son état, 34 ans, et son oncle, Jean-Hugues Rayimbi, pêcheur âgé de 54 ans, sont, depuis le 25 octobre dernier, en garde à vue dans les locaux de la Direction générale des recherches (DGR) de Port-Gentil. Ils ont été interpellés au cours d'une opération ciblée de lutte anti-braconnage et de trafic de trophées d'espèces intégralement protégées.

L'opération qui a permis l'arrestation de ces deux individus s'est faite avec la participation des agents de la Direction générale de la faune et des aires protégées (DGPAF) du ministère des Eaux et Forêts. Les deux mis en cause détenaient par devers eux, 20 kg d'ivoire destinés à être vendus au marché noir. En effet, ce jour-là informés par une source sur une éventuelle transaction des pointes d'ivoire qui devait se dérouler dans l'après-midi dans une structure hôtelière de la place, les agents de la DGR et ceux de la DGPAF vont conjuguer leurs efforts pour essayer d'identifier et arrêter les personnes suspectées.

Alors qu'ils se sont déjà déployés sur le terrain, plus précisément sur le lieu de la transaction, Arsène Gaëtan Adjendja, comme indiqué débarque d'un taxi et se prend effectivement la direction de l'hôtel. Il tient dans sa main un sac de voyage de couleur noire. Une fois à l'intérieur de la chambre d'hôtel, le maçon est

neutralisé avec les deux pointes d'ivoire pesant au total 20 kg. Interrogé par les officiers de police judiciaire (OPJ) sur la provenance du produit, il laisse entendre que ces trophées appartiendraient à son oncle Jean-Hugues Rayimbi. Et qu'il a juste été mandaté pour procéder à leur vente. " Les ivoires étaient gardés chez moi. Mon oncle me les a confiées pour les vendre. C'est une question de confiance. Il sait que je ne suis pas un bandit et que je ne peux pas fuir avec

son argent ou encore le mettre dans les problèmes. Il a fixé lui-même le prix des ivoires. Le kilo est évalué à 60 000 francs CFA ", a-t-il confié lors de l'interrogatoire.

À la suite de ces déclarations, un avis de recherche a été lancé à l'encontre de son oncle Jean-Hugues Rayimbi, arrêté le 26 octobre dans la ville de Port-Gentil.

Les deux mis en cause devraient être présentés au parquet spécial de Libreville cette semaine.

## Mafia foncière à Essassa : le maire Marc Obame se défend

PSNB  
Libreville/Gabon

Le maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Ntoun, Marc Obame, a tenu un point de presse, hier dans les locaux de la mairie de Bikelé, pour rétablir la vérité au sujet d'une prétendue mafia du foncier dans laquelle serait trempée sa circonscription, dans la zone d'Essassa (PK 19). Selon une frange de la population, qui a promis de saisir la justice, il est reproché à l'édile de Bikelé de vouloir vendre des parcelles à un opérateur économique. Des accusations que rejette en bloc le maire. Pour lui, " la mairie, dans ses missions régaliennes, pour des raisons pouvant conduire à l'élargissement de l'assiette fiscale, peut être amenée à autoriser provisoirement à titre privatif à usage commercial, l'occupation des sites situés sur l'emprise du domaine communal. Cette disposition est encadrée par la loi 1/2 014 du 15 juin 2015 sur la décentralisation, notamment en son article 48 ", fait-il savoir.

Ajoutant : " Pour le cas d'espèce,



Photo: PSNB

Marc Obame (à droite) maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Ntoun mis en cause par les populations.

il s'agit simplement d'une opération d'exploration et de reconnaissance des lieux, aucune transaction ou protocole d'accord n'ayant encore été conclus entre la mairie et l'opérateur économique demandeur. Pour faire la lumière sur cette affaire, je propose l'ouverture d'une enquête foncière par les services compétents en la matière."

L'édile a conclu son intervention en précisant que la zone querellée se situe incontestablement sur l'emprise du domaine communal. " D'ailleurs, pendant les opérations d'ensoleillement périodiquement organisées par la mairie, cette zone a toujours été impactée."

**MOOV SERVICE+**

**PROMO**

**Moov Africa**  
Gabon Telecom

**APPLI MY MOOV**

**COMPOSEZ VOUS-MÊME LES MEILLEURS FORFAITS 4G+**

1Go	3 min	10 SMS	500F	valable 1 jour
5Go	10 min	30 SMS	2 000F	valable 7 jours
15Go	15 min	50 SMS	5 000F	valable 15 jours
30Go	20 min	100 SMS	10 000F	valable 30 jours

Engagés pour l'innovation  
#Engagés pour le Meilleur

EXCLUSIVITÉ My Moov moov-africa.ga